



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES - NORMANDIE

Le ministère a lancé le label « Maisons des Illustres » le 13 septembre 2011.

Ce label a été créé pour valoriser les lieux dont la vocation est de conserver et transmettre la mémoire des femmes et des hommes qui les ont habités et se sont illustrés dans l'histoire politique, scientifique, sociale et culturelle de la France.

Présentes dans toutes les régions métropolitaines comme en Outre-Mer, ces Maisons dessinent une véritable cartographie, à la fois insolite et proche, des lieux où s'est façonnée l'histoire de notre pays. Ces lieux montrent combien le patrimoine est un territoire vivant, animé par un esprit des lieux et des temps, combien il se nourrit de la personnalité et de la sensibilité de ceux qui y ont laissé leur trace et l'ont habité.

Les Maisons des Illustres regroupent des lieux de mémoire permettant de mieux relier l'histoire locale et l'histoire nationale, l'intime et le collectif. Elles révèlent le rôle joué par les acteurs politiques, religieux, scientifiques et artistiques dont le ministère entend faire reconnaître la dimension culturelle.

Pour recevoir ce label, chaque Maison doit répondre à un certain nombre de conditions parmi lesquelles avoir été habitée par l'illustre et en avoir conservé une mémoire, être ouverte au public au moins 40 jours par an, et poursuivre un objectif qui ne soit pas essentiellement commercial. Le label garantit ainsi aux visiteurs un programme culturel de qualité et des modalités d'accompagnement à la visite adaptés à tous, notamment au public scolaire et aux personnes en situation de handicap.

A ce jour 266 maisons ont été labellisées.



DOSSIER DE CANDIDATURE

15^{ème} campagne de labellisation - 2026

Note explicative

Le dépôt de candidature

Le dossier de candidature "Maisons des Illustres" est téléchargeable sur le site :
<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Labellisation-protection-appellation/Labellisation-Maison-des-Illustres>

Celui-ci devra être retourné à la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie par courriel ou par courrier (fiche d'information remplie, pièces justificatives, supports de communication supplémentaires tels que dépliants, programme culturel...).

Les candidatures seront d'abord vérifiées par la référente du label puis instruites par un groupe de travail d'experts désignés par le directeur régional des affaires culturelles. Les experts statueront sur la pertinence des candidatures au regard des conditions et critères du label énoncés dans la circulaire du 27 novembre 2025, et détaillés ci-après. Dans le cadre de l'examen de la candidature, des visites préalables peuvent être diligentées en fonction de l'évolution du projet culturel.

Seuls, les dossiers considérés étant aboutis par le groupe d'experts sont inscrits à l'ordre du jour de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) qui rend un avis favorable ou défavorable sur les candidatures.

Le calendrier de la 15^{ème} campagne de labellisation 2026

De 02/02/2026 à 03/04/2026 : Dépôt des dossiers de candidature.

Juin 2026 : Examen et instruction des dossiers par la DRAC de Normandie

Fin 2026 ou début 2027 : Réunion de la commission régionale puis décision d'attribution du label aux nouvelles maisons labellisées

Votre contact

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie
Secrétariat Général
13 bis rue Saint-Ouen
14052 Caen cedex 4

Correspondante du label MDI : Adèle Samedi
02.31.38.39.62 / adele.samedi@culture.gouv.fr

Attention: Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE LABELLISATION – 15^{ème} campagne 2026

• **NOM DE LA MAISON :**

• **ADRESSE :**

• **COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE CONTACT :**

TEL. FIXE _____
PORTABLE _____
COURRIEL _____

• **COORDONNÉES DU GESTIONNAIRE** (si différent du propriétaire) :

TEL. FIXE _____
PORTABLE _____
COURRIEL _____

- **STATUT** (propriétaire privé ou public, collectivité territoriale, association, fondation...) :_

• **PROTECTION, APPELLATION & LABELS**

(Classé ou inscrit Monument historique, parties bâties et non bâties, Unesco, Musée de France, Jardin remarquable, Architecture contemporaine remarquable – (ex Patrimoine XXème), Patrimoine européen, Qualité Tourisme, Tourisme et Handicaps ...) :

Merci de renseigner les 10 critères suivants :

CRITERES	ELEMENTS / ARGUMENTS
<p>1/ Présentation bibliographique de l'illustre</p> <p><i>(texte bref : dates, œuvres ou actions marquantes, démarches artistique, politique ou scientifique, etc..)</i></p> <p><i>N.B. Il est rappelé que la figure d'illustre doit avoir respecté les valeurs culturelles de la République</i></p>	

CRITERES	ELEMENTS / ARGUMENTS
<p>2/ Présentation de la maison et de ses liens l'illustre</p> <p>(texte bref : <i>maison natale, familiale ou autre, date d'installation, nature des séjours, éléments historiques et architecturaux sur le bâtiment..</i>)</p>	
<p>3/ Modalité d'ouverture au public</p> <p>-Nombre de jours ouverts par an -Horaires -Libre accès ou sur rendez-vous</p>	
<p>7/ Modalités d'accueil de visiteurs en situation de handicap</p> <p>(<i>Souffrant au moins d'un handicap : visuel, auditif, moteur, mental</i>)</p>	
<p>8/ Sécurité</p> <p>(Justificatif de conformité aux mesures de prévention et de sécurité définies par la commission de sécurité compétente)</p>	
<p>4/ Projet culturel</p> <p>(<i>Présentation de programmes saisonniers ou/et permanents, expositions temporaires, activités et évènements culturels divers, ateliers, participation à des manifestations culturelles nationales</i>).</p>	

CRITERES	ELEMENTS / ARGUMENTS
5/ Condition de conservation des œuvres : <i>(Formation des agents à manipuler les œuvres, gestion de l'environnement hygrothermique, modalités de conditionnement et de stockage, campagne de dépoussiérage...)</i>	
6/ Existence d'aides à la visite <i>(Site internet ou applications, documentation ; plans, audio-guides, outils pédagogiques à destination du corps enseignant ou/et du jeune public, aménagements vidéos, audio ou numériques,...)</i>	
8/ Valorisation touristique et communication <i>(Actions de visibilité déjà existantes auprès d'offices de tourisme, au sein de circuits, de guides ou d'agences de voyages)</i>	
9/ Commentaires / remarques	
10/ Pièces jointes obligatoires : Photos de la maison (intérieur et extérieur) de l'illustre , en Haute Définition, libres de droits, avec les crédits photos.	

Nota Bene : si vous souhaitez apporter davantage d'informations biographiques, historiques ou techniques sur l'illustre et/ou sa Maison, merci d'ajouter une note complémentaire sur papier libre.



LABEL « MAISON DES ILLUSTRES »
15^{ème} Campagne de labellisation - 2026

Nom de la structure

Adresse

Je soussigné (e), M. ou Mme

(titre du responsable

nom de la maison déclare :

- avoir pris connaissance du cahier des charges du « label Maison des Illustres » et de toutes les pièces nécessaires à la demande de labellisation ;
- d'attester la véracité des informations fournies et l'authenticité des documents produits ;
- de respecter nos obligations légales ;
- de poursuivre l'objectif à but non commercial.

Je suis conscient (e) que cette attestation m'engage et que toute fausse déclaration de ma part pourrait m'exposer à la non recevabilité (ou suppression) du label.

Date et signature du représentant de
l'organisme
Nom et fonction
Tampon de l'organisme